

## NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERALE

s/10040 15 décembre 1970 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 14 DECEMBRE 1970, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NIGERIA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre du Commissaire du Nigéria pour les affaires extérieures, M. Okoi Arikpo, agissant en sa qualité de Président du Conseil des ministres de l'OUA qui s'est réuni la semaine dernière à Lagos pour étudier la question de l'agression du Portugal contre la Guinée, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le message suivant:

"Monsieur le Président du Conseil de sécurité Organisation des Nations Unies New York

Ai l'honneur vous informer qu'à la session extraordinaire qu'il a tenue à Lagos pour étudier la grave situation résultant de l'agression barbare du Portugal, contre la Guinée, le Conseil des ministres de l'OUA, après avoir examiné avec soin les conséquences de cette agression pour la Guinée et ses diverses répercussions pour l'Afrique, tient à exprimer sa profonde gratitude au Conseil de sécurité pour l'énergique résolution que celui-ci a adoptée sur cette question le 8 décembre /résolution 290 (1970)/. Le Conseil des ministres fait unanimement appel au Conseil de sécurité pour qu'il ne ménage aucun effort en vue d'assurer rapidement la pleine application de cette résolution, qui constitue une contribution positive à la stabilité en Afrique et à la paix mondiale. Vous serais reconnaissant bien vouloir communiquer ce message à tous les Etats Membres. Très haute considération.".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité, suivant la procédure habituelle.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) E. O. OGBU